

BILAN D'ACTIVITE D'INSIC

2017-2018



BILAN D'ACTIVITE DINSIC

2017-2018

La Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) conduit un important chantier interministériel visant à assurer la qualité, la modernité et l'efficacité du système d'information (SI) de l'État tout en le mettant au service du développement des nouveaux usages et de la transformation des métiers des administrations.

Cette mission la conduit à conjuguer une grande variété de métiers et de formats d'intervention : elle opère le réseau d'échanges de données et de communications électroniques (réseau interministériel de l'État - RIE), veille à la qualité et à la sécurité des grands socles informatiques (cloud, bases de données, infrastructures profondes) comme à celle des grands services budgétaires ou RH, des services et applications, et encadre le lancement des nouveaux grands projets informatiques. Elle soutient la diffusion de la culture numérique (utilisations des données, recours aux méthodes agiles), la coopération avec la société civile et les écosystèmes innovants (open data, gouvernement ouvert). Elle appuie les services compétents en matière d'achat

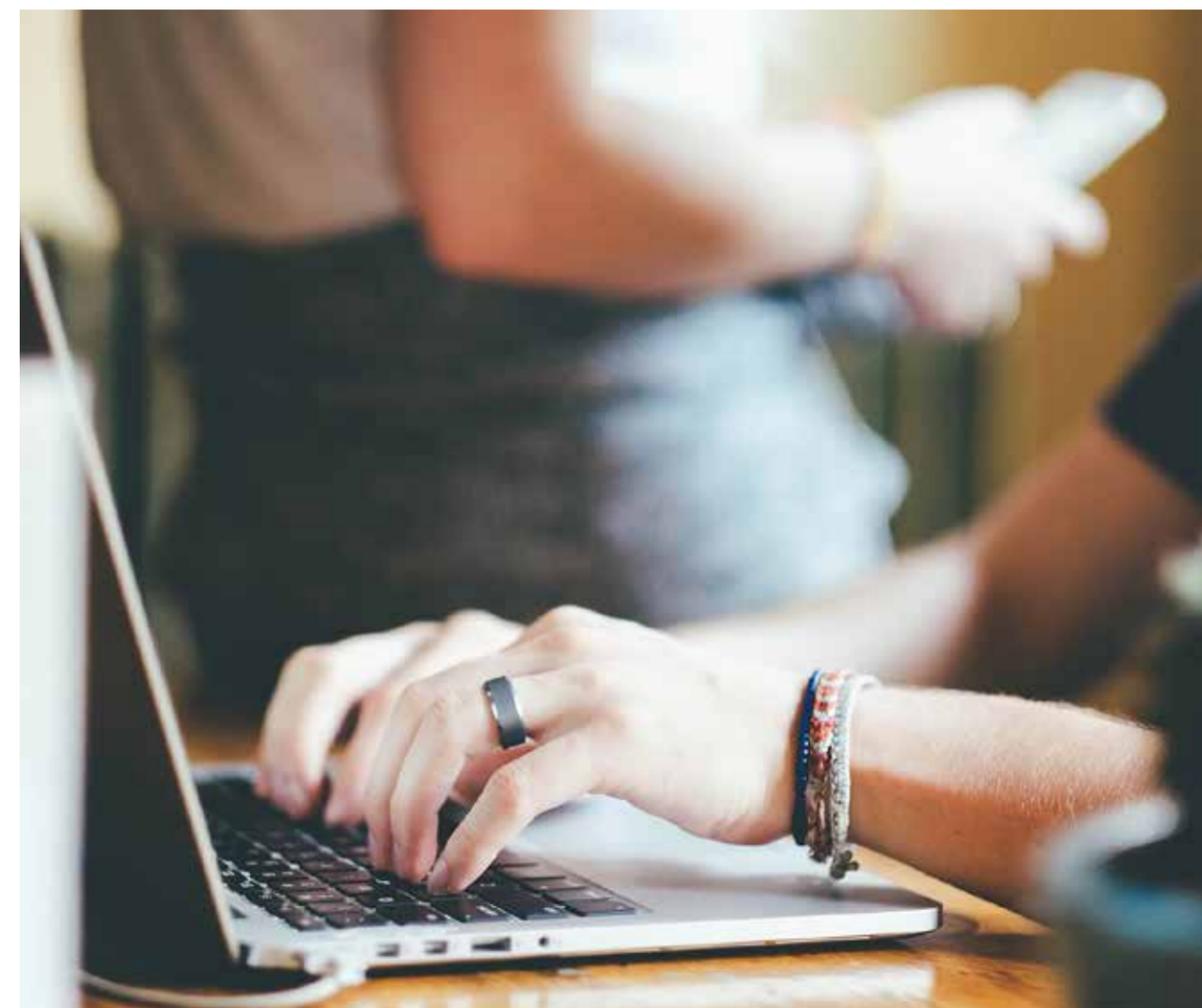
informatique, de gestion des ressources humaines, de travail législatif ou de négociations internationales.

Pour ce faire, la DINSIC conjugue trois formes d'intervention :

- l'exercice de l'autorité du Premier ministre sur le SI de l'État, afin de veiller à sa fiabilité, sa maîtrise budgétaire et sa sécurité ;
- l'accompagnement des administrations notamment dans la conduite du changement et la construction de démarches mutualisées ;

- la fourniture aux administrations de ressources technologiques (produits, plateformes, données, logiciels : FranceConnect, API Entreprises, API Particulier) et de compétences rares (architectes, datascientists, développeurs agiles).

Les années 2017 et 2018 ont été marquées par une montée en puissance de l'engagement de la DINSIC, notamment avec la conception d'une approche dite « État plateforme », visant à ce que tous les développements informatiques des administrations puissent être utilisés dans leurs missions par d'autres administrations et être ouverts à la société civile chaque fois que cela se révèle utile.



ACTION PUBLIQUE

Sécuriser les projets informatiques de l'État, pour éviter les échecs et dérives



→ Avant tout lancement d'un projet de plus de 9 millions d'euros, chaque ministère doit solliciter **un avis de conformité** auprès du directeur de la DINSIC (au titre du décret n°2014-879 - article 3). Chaque avis est accompagné, le cas échéant, de **recommandations** d'axes d'améliorations.

🔍 Entre mi-2017 et mi-2018 la DINSIC a ainsi émis **7 avis autorisant le lancement de nouveaux grands**

projets au titre de l'article 3 du décret pour un montant global en coût complet de 302 millions d'euros.

→ La DINSIC mène aussi des missions d'audit et d'appui pour sécuriser des projets en difficulté.

🔍 Entre mi-2017 et mi-2018 elle a ainsi réalisé **4 appuis** : projet de messagerie électronique du ministère de la Transition écologique et

solidaire sur des problèmes d'acceptation de certains utilisateurs ; dématérialisation des demandes d'urbanisme qui n'allait pas aboutir à un respect des échéances réglementaires, représentant un montant total de 366 millions d'euros.

→ La DINSIC a été amenée à proposer à l'autorité politique un **arrêt du programme SIRHEN**, à l'été 2018. Une opération d'appui au pilotage de la transition auprès de la direction de programme a été mise en place pour **éviter un glissement budgétaire prévisionnel de 102 millions d'euros supplémentaire**.

→ En matière de SIRH, elle a également **appuyé les travaux de conception** du concentrateur-traducteur de la déclaration sociale nominative pour la fonction publique de l'État (DSN FPE), et **l'audit de code** du projet PAYSAGE pour la modernisation de la paie des agents de l'État.

→ Dans une démarche de **transparence** et pour se préparer à l'application de l'open data par principe instituée par la loi pour une République numérique, la DINSIC a **publié pour la première fois, en avril 2018, l'intégralité des avis conformes** émis à fin 2017 (hormis les projets classifiés ou concernés par des appels d'offres à venir).





→ La DINSIC collecte les informations des ministères pour consolider et publier trois fois par an, en collaboration avec les différents ministères, **le panorama des 60 grands projets informatiques de l'État**. Cette actualisation permet d'**alerter** le cabinet du secrétaire d'État au Numérique sur les risques de dérives de certains projets et de **proposer des actions préventives ou correctives**. Les **60 projets** suivis représentent un investissement total de **2,5 milliards d'euros**.

→ La DINSIC forme et anime **la communauté des directeurs de projets SI** (DPSI) de l'État, afin de les aider à porter plus efficacement leurs projets informatiques et d'en améliorer la performance.

Fournir des ressources aux acteurs du SI et du numérique de l'État

→ De façon récurrente, le service à compétence nationale Réseau interministériel de l'État (SCN RIE) pilote **l'exploitation et la sécurité du RIE** sur une douzaine de marchés publics (avec près de 150 demandes d'évolutions hebdomadaires), assure en propre une supervision et une gestion des incidents 24h/7j, et répond aux besoins particuliers de connectivité et de résilience des principaux centres d'hébergement de données de l'État, dont les plateformes cloud.

→ La mutualisation et la sécurisation des infrastructures d'accès à internet de l'État par le service RIE a permis de centraliser la **détection et la remédiation de certaines cyberattaques**, au profit des ministères qui n'auraient pour la plupart pas pu, individuellement, se doter des

infrastructures, des compétences et de la réactivité nécessaires. Le RIE a également permis le rétablissement des premières communications fixes avec l'île de Saint-Martin après le passage de l'ouragan Irma.

→ La DINSIC porte une **solution interministérielle de cartographie du système d'information** « Philae » au bénéfice de plusieurs DSI ministérielles. Philae a été enrichie en 2018 afin d'intégrer un registre des traitements dans le cadre de la mise en œuvre du **règlement européen sur la protection des données (RGPD)**, au bénéfice des délégués à la protection des données (DPD). Deux ministères (l'Éducation nationale et l'Agriculture et l'Alimentation) vont prochainement pouvoir en bénéficier.

→ La DINSIC a développé et lancé en mars 2018 **demarches-simplifiees.fr**. Ce kit de dématérialisation des services publics permet aux administrations de mettre en ligne, très rapidement et à très faible coût, les démarches encore gérées sur papier ou de remplacer des services en ligne anciens et coûteux. L'utilisation de démarch-

es-simplifiées.fr par une administration lui assure une **économie de 10 à 20 k€ par démarche**. En quelques mois, **460 procédures** ont été ainsi dématérialisées. Sur le seul mois de septembre 2018, l'outil a évité à près de **15 000 usagers** d'avoir à déposer des dossiers papier.

→ Pour aider les DSI à adopter les logiciels libres, la DINSIC a publié en 2018 une **nouvelle version du SILL (liste des logiciels libres recommandés) ainsi qu'une politique interministérielle de contribution aux logiciels libres** (règles et principes à respecter pour l'ouverture des codes sources).

→ La DINSIC et la DAE ont construit et fait valider en 2018 une **stratégie d'achat de prestations intellectuelles et informatiques (PII)**, qui permettra aux DSI ministérielles de bénéficier de marchés interministériels, d'un suivi fournisseurs mutualisé et d'un partage de bonnes pratiques.

→ Les **méthodes de développement agile** mises en œuvre par **l'incubateur de services**

6 mois après, demarches-simplifiees.fr en chiffres



demarches-simplifiees.fr

Un service fourni par la DINSIC et incubé par beta.gouv.fr

numériques de la DINSIC (qui associent étroitement l'utilisateur à chaque cycle de développement) ont été encore davantage disséminées dans les ministères :

Q 6 incubateurs au sein des services publics (+ 3 par rapport à 2016) : Affaires sociales, Transition écologique et solidaire, Intérieur,...

Q 63 Startups d'État lancées (+ 18 par rapport à 2016)

Q Communauté de 160 personnes (75 en mai 2017) dans l'ensemble des ministères.

→ En matière d'**intelligence artificielle**, la DINSIC a recruté un **coordinateur national**, nommé le 25 septembre 2018, chargé d'aider et de coordonner les efforts notamment des acteurs publics. Elle a préparé avec la DITP le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt** IA dans les administrations afin d'accompagner quelques projets prometteurs. 52 projets ont été déposés, 13 présélectionnés et auditionnés mi-octobre 2018.

→ La DINSIC a apporté un **appui aux acteurs de l'évolution des SIRH** sur des chantiers interministériels :

Q Elle a animé des groupes de travail interministériels sur la **mise en place du dossier agent** (pour permettre l'échange de données entre SIRH ministériels et faciliter la mobilité des agents) ;

Q Elle a organisé des ateliers pour **homogénéiser les données RH entre ministères** dans une démarche participative (travaux repris par le CISIRH, service à compétence nationale en charge de la modernisation de la chaîne RH-Paye de l'État).

→ Depuis 2017, **39 entrepreneurs d'intérêt général sont venus améliorer le service public**, en relevant pendant 10 mois une vingtaine de défis des administrations, aux côtés de 50 agents publics mentors (5M€ de PIA). Cette communauté a permis par exemple de créer des services en ligne pour la Gendarmerie nationale (Brigade

Numérique), de détecter plus rapidement des entreprises en difficulté (Signaux Faibles en Bourgogne Franche Comté), d'améliorer les enquêtes sur le blanchiment d'argent (Hopkins) et le contrôle fiscal des résidents à l'étranger (DGFIP), d'ouvrir l'accès à la culture (Gobelins), d'améliorer les interventions de secours des sapeurs-pompiers et des sauveteurs en mer (Prédisauvetage, Prévisecours), d'améliorer les parcours de soin en Occitanie (ARS Parcours de soin).

→ Associée à l'opération **Carte blanche à Cahors**, lancée par le Premier ministre en décembre 2017, et après une première phase d'identification des irritants conduite par la DITP, la DINSIC a lancé en septembre 2018, plusieurs Startups d'État pour **tester des idées d'agents publics jusqu'à la fin de l'année** :

Q A+, une communauté en ligne qui aide à résoudre les blocages administratifs ;

Q le partage de données entre organismes sociaux afin que les usagers éligibles touchent directement les aides auxquelles ils ont droit, sans avoir à en faire la demande ;

Q l'ouverture des données de transport locales, qui a permis de lancer localement Transit App (sorte de City Mapper) et ainsi aux habitants du Lot de planifier leurs trajets ;

Q lancement d'une Startup d'État sur le sujet de la mobilité solidaire en milieu rural (covoiturage, autostop...).

→ Des dizaines de **projets** de datasciences et d'IA ont été accompagnés et réalisés : LaBonneBoîte sur l'emploi, Signaux Faibles pour détecter au plus tôt les entreprises en difficulté, détection des faux avis sur internet pour la DGCCRF...



Mutualiser et rationaliser l'infrastructure informatique de l'État

Entre fin 2017 et mi-2018, la DINSIC, avec la contribution des ministères, a identifié une liste de plus de 130 opportunités de mutualisation de composants communs du SI de l'État, qui pourront être étudiées dans les mois et années à venir.

→ Les projets de mutualisation de services communs déjà engagés ont été poursuivis :

Q **Transformation des centres informatiques** : Pour héberger et traiter ses données numériques, l'État a besoin d'équipements informatiques modernes, capables de monter en charge. Les centres informatiques (ou datacenters) coûtent chaque année environ 80 millions d'euros à l'État. Grâce au chantier de réduction des centres informatiques de l'État mené par la DINSIC, le nombre de datacenters exploités par l'État est passé de 120 en 2012 à 80 fin 2018, pour un objectif de 20 en 2022. Il s'agit de rénover les salles existantes et d'augmenter leurs capacités afin d'héberger plusieurs ministères par datacenter. En 2017, 16 centres serveurs ont ainsi pu être fermés pour une économie annuelle de 3M€.

Q **Cloud interne de l'État** : La DINSIC coordonne la fabrication du cloud interne de l'État par 4 ministères, sur lequel les ministères pourront héberger leurs données sensibles ou non. Hébergé par l'administration, ce cloud sera conforme aux exigences régaliennes de sécurité. Ce cloud pourrait faire économiser à l'État jusqu'à 12 milliards d'euros en cinq ans (d'après une étude du cabinet EY).

Q **La messagerie collaborative** : la DINSIC intervient comme investisseur et coordonne la construction d'une messagerie interministérielle (MCE) basée sur des logiciels libres. Son développement a été poursuivi et un déploiement a été réalisé pour 9 000 utilisateurs au MAAF (l'arrêt de l'ancien système du MAAF est planifié en décembre 2018), et sur 95 000 postes à la DGFIP (l'arrêt de l'ancien système aura lieu en 2019).

Q **La téléphonie mobile sécurisée** : la DINSIC a doté les cabinets ministériels du nouveau gouvernement d'une solution de téléphonie sécurisée issue de la solution du ministère des Armées.

Q **Messagerie instantanée de l'État** : pour garantir la sécurité des échanges entre membres du gouvernement et agents, la DINSIC a développé la messagerie instantanée sécurisée Tchap, alternative aux applications grand public - type Telegram - ne garantissant pas la sécurité des échanges. Basé sur un logiciel open source, Tchap a été développé en interne pour un très faible coût. Tchap est testé depuis l'été 2018 et sera déployé courant 2019. L'État renforce ainsi sa souveraineté numérique.



Q **Socle commun d'archivage électronique** : 3 ministères sont responsables de la conservation des archives de l'État : les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Culture et des Armées. La DINSIC développe le socle commun d'archivage numérique de l'État, Vitam. En mars 2018, elle a dévoilé la nouvelle version de Vitam, logiciel libre de gestion des archives pour l'ensemble des services de l'État, réutilisable par toute autre administration. Il permet d'éviter aux ministères, et plus généralement à tous les acteurs publics, de développer et de gérer isolément leur propre brique d'archivage. Une

première version a été livrée en mars 2018, et Vitam sera mis en service par le ministère de la Culture en fin d'année.

Q La DINSIC a appuyé les trois ministères ayant adopté la **solution SIRH interministérielle mutualisée RenoRH** (ministères sociaux, ministère de l'Agriculture et ministère de la Transition écologique et solidaire).

Q La réutilisation du code source de data.gouv.fr par d'autres administrations (ministère de l'Intérieur, MTES, ministère des Armées, Région Occitanie...) permet de générer des économies de l'ordre de 100 000 euros par an par administration utilisatrice.

→ De nouvelles initiatives pour mutualiser SI de l'État ont été engagées :

Q **SAMBA Active Directory** : l'évolution de cette solution libre de gestion des postes de travail a été lancée en interministériel pour disposer d'une alternative plus maîtrisée et économiquement plus pertinente que les solutions Microsoft. Grâce à une analyse des évolutions nécessaires et à des travaux financés par la DINSIC, les développements vers cette cible ont été engagés en 2018, et ont permis d'aboutir à des versions fonctionnelles : la DGFIP a déjà migré 7 000 postes de travail, et la migration de 15 DDI est également engagée.

Q La **solution d'horodatage du ministère de l'Intérieur** a été étudiée pour un usage interministériel, et une offre de service est en cours de finalisation.

Q D'autres études de mutualisation sont en cours. Elles concernent notamment les infrastructures de réseaux de messagerie, le dépôt de code, les

infrastructures de confiance...

→ La DINSIC a piloté pour la deuxième année consécutive l'élaboration d'un **décret de transfert de crédits entre programmes ministériels pour porter la refacturation des prestations informatiques sur les projets interministériels**. Le volume d'un montant cumulé transféré est passé de 3,2 M€ en 2017 à 5,3 M€ pour 2018, démontrant ainsi l'intérêt renouvelé des ministères pour ce dispositif ainsi que la montée en puissance de la mutualisation des services communs.

→ La DINSIC a également fait aboutir le 1^{er} janvier 2018 une **opération de rationalisation d'équipes SI : la fusion d'équipes SI** territoriales (équipes SI DRDJSCS et SIDSIC) a permis une économie de 5 ETP (-10%) tout en améliorant la cohérence du service aux utilisateurs et en dégageant une équipe capable de porter des projets pour tous les services territoriaux.

Œuvrer à la construction de la nouvelle stratégie du SI et du numérique de l'État

→ Dans le cadre du chantier transversal « transformation numérique » du programme Action Publique 2022, **la DINSIC a construit, en collaboration avec les ministères, des lignes stratégiques interministérielles** sur le Cloud, la dématérialisation et l'amélioration de services en ligne, l'environnement de travail de l'agent, la plateforme numérique de l'État, l'évolution des datacenters, la stratégie générale de mutualisation des composants communs, des actions de

conduite du changement et de développement de l'innovation numérique. Ces lignes stratégiques ont été validées en mai 2018 par les secrétaires généraux des ministères.

→ La DINSIC et la DGAFP ont également élaboré une **feuille de route SIRH 2022** : développement d'un cadre stratégique lié à la dématérialisation des processus et des documents, au partage des informations, aux services RH aux agents, à la gestion des compétences et au pilotage RH-Paye. La nouvelle feuille de route SIRH a été diffusée fin mars 2018.

→ La DINSIC a pris en charge la **coordination interministérielle des états généraux des nouvelles régulations numériques** lancés en juillet 2018.

→ **Fonds de transformation de l'action publique** (initiative 20 du grand plan d'investissement) : la DINSIC a participé (avec le SGPI, la DB et la DITP) au choix des meilleurs projets sur le premier appel à projets (en cours sur le deuxième appel à projets).

→ Etalab a contribué au **rapport Villani sur l'intelligence artificielle**, qui fait de la donnée un axe majeur de la stratégie française en matière d'IA.



Adapter la gouvernance SI de l'État

→ En 2018, la DINSIC a appuyé le cabinet du secrétaire d'État au Numérique pour mettre en place le suivi de l'initiative 21 du grand plan d'investissements

(GPI) visant la **construction de l'État numérique** et l'objectif de **100% de démarches administratives accessibles en ligne**.

Faire évoluer le droit du numérique :

→ **Rédaction des textes d'application de la loi pour une République numérique** : droits des personnes faisant l'objet de décisions individuelles prises par un algorithme (mars 2017), procédure d'accès sécurisé aux bases de données publiques (mars 2017), licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques (avril 2017), accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention (mai 2017), service public des données de référence (juin 2017), procédé électronique se substituant à la lettre recommandée (décembre 2017), échanges d'informations entre administrations (en cours d'examen par la CNIL), FranceConnect particuliers et agents (septembre 2018), documents administratifs pouvant être publiés sans avoir été anonymisés (octobre 2018).

→ **Rédaction des textes de loi** : loi pour un État au service d'une société de confiance (expérimentation d'échange d'informations entre administrations par API) en août 2018, loi relative à la protection des données personnelles (décisions individuelles automatiques prises sur le fondement de traitements algorithmiques) en juin 2018.

→ **Textes européens** : révision de la directive « Public Sector Information » (juin 2017 – octobre 2018), transposition de la directive accessibilité (octobre 2018).

Contribuer au rayonnement de la France en matière de numérique

→ Etalab a contribué à positionner la **France comme un leader en matière de « digital government » : 2^e à 4^e mondial dans des classements Open Data**, ayant présidé l'Open Government Partnership et le "Contracting 5" qui rassemble les pays leaders en matière de transparence de

la commande publique. Ses logiciels open source et son savoir-faire s'exportent, et Etalab est fortement sollicité pour des coopérations internationales (fonds de 3,5M€ créé par l'AFD pour des actions open data dans les pays francophones...).

Accompagner et articuler la transformation numérique des collectivités territoriales avec les actions de l'État

→ Programme DCANT

Le développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) est un programme interministériel piloté et animé par la DINSIC qui permet d'établir des synergies entre l'État et les collectivités territoriales en matière d'administration numérique.

Un nouveau programme 2018-2020 a été validé par le Premier ministre lors de la Conférence nationale des territoires à Cahors en décembre 2017 en présence des membres du gouvernement et des représentants des associations d'élus locaux. Il donne lieu à des travaux communs débouchant sur des partages de solutions logicielles ou des guides comme celui finalisé en 2017 sur l'archivage numérique.

Annexe : Comment ont été employées par la DINSIC les ressources issues de la scission du SGMAP ?

Fin 2017, le plafond d'emplois pérennes de la DINSIC est passé de 117,1 à 144,4 ETP (équivalent temps plein), soit +27,3 ETP.

19 de ces 27,3 ETP ont été utilisés pour constituer les fonctions support et l'équipe communication de la DINSIC, ces fonctions étant préalablement portées par le SGMAP. 8,3 ETP ont donc pu être employés pour renforcer les équipes « métier » de la DINSIC, de la façon suivante :

→ +2 ETP pour l'équipe en charge du « cœur » de FranceConnect Plateforme (FranceConnect Identité, API Entreprise, API Particulier), afin d'assumer la montée en charge de l'utilisation de ces outils et de préparer la mise en service de « FranceConnect Agents ».

→ +0,5 ETP pour le pôle juridique

→ +1,5 ETP pour l'incubateur de services numériques afin d'accélérer la diffusion de l'approche Startup d'État dans les ministères

→ +2 ETP pour Etalab

→ +1 ETP pour créer un poste de « coordinateur de la stratégie nationale Intelligence artificielle »

→ +1 ETP pour créer la fonction « CTO » (gouvernance technologique)

→ L'équipe du SCN RIE est restée à effectif inchangé

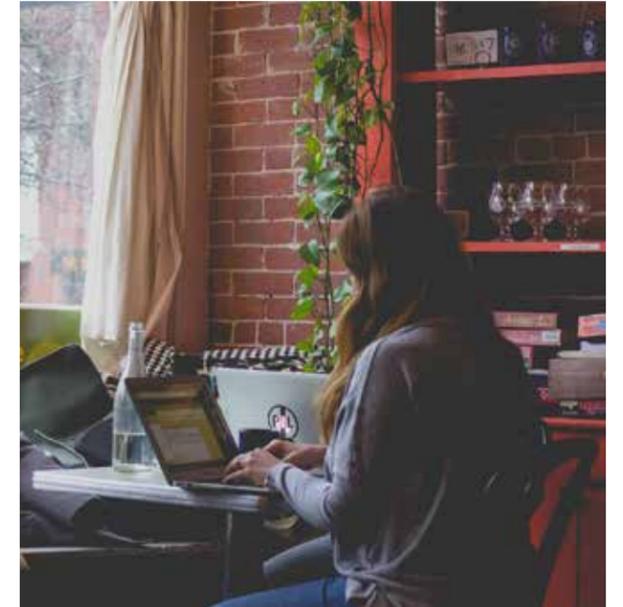
Le service Performance des services numériques (gouvernance SI, mutualisation, dématérialisation, SIRH, relations avec les territoires) est également resté à effectif inchangé même si des rééquilibrages internes ont eu lieu : +1 ETP sur le suivi/appui de la dématérialisation de services, +2 sur la mutualisation des fonctions partagées du SI de l'État, - 3 sur l'accompagnement et la mise en cohérence des projets

PARTICULIERS

Améliorer la qualité des services en ligne

- Créé et lancé par la DINSIC le 1er juillet 2018, nosdemarches.gouv.fr permet aux usagers de donner leur avis sur un service public (impôts, demande d'acte de naissance, etc.) et de demander la dématérialisation d'une démarche papier. Tableau de bord de la dématérialisation, il affiche son état d'avancement aussi bien pour les administrations que pour les usagers, dans une volonté de transparence. 1 550 démarches y sont référencées (+10% depuis l'ouverture), plus de 700 avis ont été publiés en 3 mois et 50 demandes de dématérialisation de démarches ont été effectuées.
- La DINSIC aide les ministères à améliorer la qualité de leurs services en ligne.
- Q Elle a élaboré avec les ministères « les 10 principes d'une démarche en ligne exemplaire », destinés aux agents de l'administration, en particulier à ceux qui gèrent des services publics en ligne. Simplicité, fluidité, clarté du langage, accompagnement de l'utilisateur, transparence, protection des données personnelles... Ces 10 principes donnent du sens aux référentiels techniques obligatoires (accessibilité numérique, interopérabilité, sécurité) et aux obligations juridiques (ex : la saisie par voie électronique), tout en faisant référence aux meilleures pratiques des professionnels du web. Publiés en juillet 2017, ces 10 principes ont été consultés plus de 20 000 fois en 1 an.
- Q La DINSIC a défini des critères de qualité pour les démarches en ligne, autour d'un « Cerfa numérique ». Depuis juillet 2017, elle propose aux administrations une autoévaluation de la qualité de leurs démarches en ligne afin de les aider à les améliorer au bénéfice de leurs usagers, et de les sensibiliser à ces bonnes pratiques. La CNAF a d'ores et déjà passé l'ensemble de ses démarches en ligne au crible de ces critères et priorisé les modifications pour correspondre aux objectifs de qualité fixés par la DINSIC.
- Q Pour intégrer davantage les exclus du numérique dans les services publics en ligne, la DINSIC anime une communauté accessibilité numérique et tient à jour le RGAA (référentiel général d'accessibilité numérique des administrations). Elle a publié 40 ressources associées (guides, méthodes, composants, outils). Elle a constitué en juillet 2018 une communauté sur l'accessibilité numérique qui regroupe plus de 90 personnes et permet aux chefs de projets web d'avoir accès à l'expérience d'autres administrations (succès et difficultés) dans la mise en accessibilité des services en ligne.

- Q La DINSIC a contribué à la lutte contre les faux sites administratifs en collaboration avec la DGCCRF. Elle a permis de réduire l'exposition des usagers aux arnaques par des actions directes auprès des moteurs de recherche pour obtenir le déréférencement volontaire des sites litigieux. A la suite de ces actions et à titre d'exemple, le casier judiciaire national a constaté une baisse de 22% du nombre de plaintes des usagers pour des casiers judiciaires payés par erreur par les usagers ou non reçus. La DGCCRF estime que les arnaques aux démarches administratives coûtent aux Français plusieurs dizaines de millions d'euros par an.



Simplifier l'identification des citoyens

- FranceConnect est le système d'identification qui permet aux particuliers de se connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de leurs comptes existants (Impôts, Ameli, IDN La Poste, Mobile Connect et Moi). FranceConnect ne nécessite aucune inscription préalable et permet d'éviter à l'utilisateur de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe. Le bouton FranceConnect a progressivement été intégré à plus de 360 démarches administratives en ligne. Des travaux préparatoires pour son ouverture au secteur privé ont été conduits (tests, élaboration d'un arrêté validé par la CNIL qui sera publié avant la fin de l'année).
- Q Juillet 2017 : 1,5 M d'utilisateurs
- Q Fin septembre 2018 : 6,7 M d'utilisateurs
- Q Prévisions décembre 2018 : 9 M d'utilisateurs
- Q Près de 150 000 personnes utilisent FranceConnect chaque jour.
- Q Une moyenne de 12 000 nouveaux utilisateurs/jour.
- Q Environ 1M d'utilisateurs récurrents par mois.

Fabriquer de nouveaux services publics numériques pour les citoyens

Pour résoudre des problèmes ou améliorer le service aux usagers, l'incubateur de services publics numériques de la DINSIC a créé des produits qui permettent de :

→ Faciliter l'accès des jeunes à la culture, en mettant en place en 6 mois le Pass culture, très bientôt en test auprès de 10 000 jeunes ;

→ Réduire le non-recours aux principales aides sociales : le simulateur de droits sociaux mes-aides.gouv.fr permet chaque jour à 10 000 utilisateurs de découvrir le type et le montant des prestations qu'ils peuvent demander. 6 000 simulations des 27 aides sociales estimées sur mes-aides.gouv.fr sont effectuées par jour ;

→ Simplifier la vie des parents d'élèves : pour la rentrée 2018, grâce à DossierSCO, 750 familles ont pu inscrire leurs enfants au collège en quelques clics. Le service est prêt pour une extension en 2019 ;

→ Faciliter le passage en classe à 12 pour les enseignants grâce à Classes à 12. Le dispositif a permis à plus de 2 500 enseignants de se lancer dans l'expérimentation d'une classe à effectif réduit afin de favoriser la réussite des élèves en éducation prioritaire ;

→ Remettre la confiance au centre de la relation entre propriétaires et locataires : grâce à Locatio, outil simple en ligne et totalement gratuit permettant de rassurer locataires et bailleurs dans leur recherche ;

→ Simuler rapidement son salaire brut et net grâce au simulateur de coût à l'embauche (intègre aussi une simulation du prélèvement à la source).

La mission Etalab de la DINSIC a contribué à rendre les services publics plus transparents et participatifs pour les usagers :

→ en proposant aux administrations des outils gratuits permettant de mener des consultations publiques en ligne et d'associer les citoyens à l'amélioration de l'action publique. Depuis début 2017, 11 consultations majeures ont été réalisées. Il a été estimé qu'en 2017, plus de 100 000 citoyens ont contribué ou participé à des consultations publiques en ligne. La plateforme etalab.consultations.gouv.fr permet également de réaliser des économies (à l'heure actuelle, le coût d'une consultation varie de 45 k€ à 120 k€ en fonction de son ampleur).

→ en ancrant dans la loi des principes de transparence et d'explicabilité des décisions algorithmiques pour les individus : calcul de l'impôt, attribution des aides sociales ...

→ en ouvrant les codes sources de ces systèmes avec les administrations qui les ont conçus (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, Parcoursup...). Ces ouvertures permettent notamment de créer et d'alimenter des outils comme OpenFisca, qui sert lui-même de socle au simulateur www.mes-aides.gouv.fr.

→ en ouvrant des bases de données comme le compte général de l'État, les données sur la qualité de l'air (AASQA) ou encore les données géolocalisées des accidents en mer (CROSS).

Etalab a ouvert le point d'accès national aux données de transport (transport.data.gouv.fr). Outre cette obligation légale, la plateforme rassemble les données critiques pour le développement de la « mobilité-as-a-service » et de l'innovation pour les usagers : la startup Handisco facilite par exemple la mobilité des personnes handicapées.



ENTREPRISES

Simplifier les démarches en ligne des entreprises

La DINSIC développe des outils qui facilitent la vie des entreprises :

→ L'API Entreprise permet l'échange d'informations entre administrations en toute sécurité. 20 millions d'informations ont déjà été automatiquement transmises grâce à l'API Entreprise, évitant aux entreprises de fournir plusieurs fois les mêmes pièces justificatives à l'administration. Chaque mois, 2,5 millions de pièces justificatives sont échangées entre administrations grâce à l'API Entreprise, autant de pièces que les entreprises n'ont pas eu à fournir pour effectuer leurs démarches administratives. Et autant de pièces qui n'ont pas été dépouillées par des agents publics. Cette stratégie d'État Plateforme et du principe « Dites-le-nous une fois » permet de générer des économies de l'ordre de 320 millions d'euros par an pour l'État, les collectivités et les entreprises.

→ Grâce à Marché public simplifié (MPS), une entreprise peut répondre à un marché public avec son seul numéro SIRET. Un certain nombre de pièces administratives - telles que l'attestation fiscale ou le certificat Qualibat - sont directement échangées entre administrations grâce à l'API Entreprise. Marché public simplifié permet chaque année à 200 000 TPE-PME d'économiser l'équivalent de 5 millions d'euros en temps passé sur des formalités.

→ Aide publique simplifiée (APS) permet de supprimer les nombreuses informations et pièces justificatives demandées aux entreprises pour toute demande d'aide publique. Grâce à Aide publique simplifiée, elles peuvent solliciter une aide en fournissant uniquement leur numéro SIRET. Actuellement déployé auprès d'une dizaine d'acteurs publics dont la Banque publique d'investissement (BPI) et le ministère de l'Agriculture, le service sera généralisé en 2019.

AGENTS PUBLICS

- Le simulateur en ligne de coût à l'embauche permet à un employeur d'estimer le coût réel d'une embauche d'un salarié en CDI, en CDD ou en apprentissage en quelques clics et en faisant ressortir les aides auxquelles l'employeur a droit. En septembre 2018, 70 000 personnes l'ont utilisé pour simuler une embauche ou un salaire. De nombreux sites publics l'utilisent (Pôle emploi, Bercy, ministère du Travail, etc.) et une multitude de sites privés. Avant la fin de l'année, il remplacera le simulateur officiel de l'URSSAF. Il intègre depuis la mi-septembre le calcul du prélèvement à la source.
 - La Startup d'État La Bonne Boîte accroît l'impact de la politique de l'emploi en augmentant de 12 % le taux de retour à l'emploi à 6 mois pour plus d'un million de demandeurs d'emploi. Ce sont 24 000 mois de chômage évités et des dizaines de millions d'euros d'allocation économisés.
 - La Startup d'État Réso aide les entreprises en difficulté à bénéficier des aides publiques dont elles ont besoin. Plus de 2 000 aides publiques existent mais les chefs d'entreprises n'ont ni le temps, ni les moyens d'en faire la demande. Lancé en avril 2017, Réso a pour ambition de créer un guichet unique pour leur apporter l'ensemble des aides publiques dont elles ont besoin.
- ment des données aussi essentielles que le système d'immatriculation des entreprises et établissements (Sirene) ou le plan cadastral qui n'étaient autrefois accessibles qu'à une poignée d'entre elles.
- Selon l'INSEE, le nombre d'utilisateurs de la mise à jour quotidienne de la base Sirene a été multiplié par 20 depuis son intégration dans le service public de la donnée.
 - Grâce à la base adresse nationale et son API de géocodage, Etalab répond à plus de 30 millions de requêtes par semaine (+ 50% en un an) : des acteurs comme Cdiscount utilisent notamment cette API pour leur service d'e-commerce.
 - La mise à disposition du cadastre en open data est d'importance majeure : 6 millions de téléchargements ont été réalisés depuis début 2018, tout type de fichiers confondus. Les données sont intégrées dans de nombreux SI ou services en lignes (EDF, TomTom, MeilleursAgents, KelQuartier...)
 - Les données essentielles de la commande publique, qui représente 15% du PIB soit 320 milliards d'euros par an, sont désormais standardisées et publiées sur data.gouv.fr, permettant à la fois de témoigner de la bonne gestion des deniers publics et de faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics. Cela permet aussi à l'ensemble des responsables publics de piloter de manière efficiente la commande publique.

Le service public de la donnée, dont l'impact économique est estimé à 140 millions d'euros d'économies annuelles pour l'État, les collectivités et les entreprises, a été lancé par la mission Etalab de la DINSIC. Cela a permis à toutes les entreprises de France de pouvoir réutiliser librement et gratuite-

Fournir des outils collaboratifs numériques aux agents

→ Webconférence (Jitsi)

La DINSIC a animé la création d'une solution interministérielle de webconférence, « Jitsi » (équivalent de Skype), sur le poste de travail de l'agent, portée opérationnellement par le ministère de l'Écologie.

Elle en a favorisé une large adoption :

- 🔍 5 000 postes en 2017, près de 15 000 postes via le RIE en 2018
- 🔍 1500 conférences vidéo par mois
- 🔍 préparation de l'ouverture de la solution sur Internet avant fin 2018 pour permettre du travail collaboratif entre les agents publics et d'autres interlocuteurs (usagers, collectivités...).

→ Visioconférence (Comu) : La DINSIC a animé l'extension de l'adoption de la solution mutualisée de visioconférence interministérielle « Comu » portée par le ministère de l'Intérieur. Son extension à la quasi-totalité du périmètre de l'administration territoriale de l'État (ATE) excepté le MENESR permet une très nette amélioration de la performance autrefois faible des visioconférences interministérielles dans les territoires.

→ Téléphonie sur IP (State) : La DINSIC promeut l'utilisation de la solution STATE portée par le MI et qui permet de disposer de la même solution dans un département pour les utilisateurs de préfecture et des directions départementales interministérielles. La DINSIC a par ailleurs amené le MI à revoir son architecture vers davantage de concentration, ce qui permettra des économies.

→ Transfert de fichiers volumineux (Mélaniissimo) : La DINSIC cofinance et promeut, ce service interministériel (porté par le MTES) permettant aux utilisateurs dans les services déconcentrés l'envoi de fichiers volumineux en interministériel, entre agents publics et vers des interlocuteurs externes.

→ Open data : Les administrations sont les premières utilisatrices de l'open data. 30% des usages de data.gouv.fr viennent des administrations.

Favoriser la connexion des agents publics

→ La DINSIC a animé et orienté des groupes de travail qui ont permis d'adapter les politiques de filtrage d'accès aux sites internet dans les directions départementales interministérielles (DDI) en répondant mieux aux besoins et attentes des agents tout en préservant la sécurité.

- La DINSIC a animé et orienté des groupes de travail qui ont permis d'adapter les politiques de filtrage d'accès aux sites internet dans les directions départementales interministérielles (DDI) en répondant mieux aux besoins et attentes des agents tout en préservant la sécurité.
- Afin que les agents de l'État soient tous en mesure d'utiliser efficacement les outils numériques essentiels à l'exercice de leurs missions, la DINSIC a organisé (avec le concours financier de la DSAF) une mise à niveau significative des infrastructures de réseaux communication dans les directions départementales interministérielles (DDI). Le premier volet d'un programme d'augmentation ciblée des débits et d'optimisation des flux sera mis en œuvre d'octobre 2018 à mars 2019.

visiteurs sur le salon virtuel, nouveauté 2018 pour permettre notamment aux agents non-franciliens de consulter les offres puis d'obtenir un mini-entretien téléphonique avec le service recruteur.

- Q En lien avec la DGAFP, la DINSIC a consolidé un référentiel des rémunérations par métier NSIC, outil très attendu par les employeurs NSIC de l'État, pour rémunérer les agents de la filière au salaire le plus juste, au prix du marché, et ainsi éviter un trop fort décalage par rapport au secteur privé. La direction du Budget, la DGAFP et la DINSIC travaillent actuellement sur les modalités de diffusion de ce référentiel, prévue d'ici à fin 2018.

Améliorer la gestion des ressources humaines et les compétences numériques et SI au sein de l'État

- La DINSIC a poursuivi ses actions d'optimisation de la filière NSIC au sein de l'État :
- Q La DINSIC a coconstruit avec les ministères un plan d'actions pour pourvoir les métiers de la filière NSIC puis l'a qualifié en collaboration avec la DGAFP. Composé de 32 mesures, il porte notamment sur les facilités de recrutement de contractuels ou de fonctionnaires, l'accompagnement des agents vers les nouveaux métiers du numérique, la facilitation des mobilités et la valorisation des carrières d'experts. Le contenu et le calendrier de mise en œuvre seront précisés début 2019.
- Q La DINSIC a organisé en mai 2018 la 2e édition du forum MobillT dédié à la mobilité interne à l'État des agents de la filière NSIC. Environ 1000 visiteurs, (soit 6 fois plus qu'en 2017), dont 650

Faciliter le travail des agents et les accompagner à la création de services numériques

- Fin 2017, l'Incubateur de services numériques de la DINSIC a créé Alpha, pour former les agents publics au développement agile de services. Sur les 25 personnes formées lors de la dernière session, deux tiers sont aujourd'hui membres de Startups d'État.
- En septembre 2018, lancement d'un MOOC accessible à tous les agents publics pour se former en 7 semaines à la méthode et développer son propre service numérique innovant. A ce jour, plus de 1500 inscrits pour la première session.
- Depuis 2018, beta.gouv.fr accompagne également les agents territoriaux locaux dans la résolution des problèmes que rencontrent les usagers : Lapins est la première startup de territoire lancée en décembre 2017 dans le Pas-de-Calais. Elle a pour mission de réduire le nombre de rendez-vous annulés dans les maisons départementales des solidarités.